



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1151 - Compétence départementale directe
d'organisation du transport scolaire**

**Cofinancement d'un car supplémentaire
sur une ligne de transport scolaire**

Rapport n° CP/2011/392

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Pour le regroupement pédagogique intercommunal (Walbourg-Biblisheim-Gunstett), et suite à une demande formulée par les maires, un troisième car a été mis en circulation du 4 janvier au 28 janvier 2011 entre le hameau 'Hinterfeld' et l'école de Walbourg (ligne scolaire 315) afin de tester une éventuelle amélioration du transport scolaire pour les écoliers originaires de Hinterfeld.

Dans le cadre du RPI (Walbourg-Biblisheim-Gunstett/RPI), un troisième car a été mis en place entre Hinterfeld et l'école de Walbourg du 4 janvier 2011 au 28 janvier 2011 – sur la LS 315. En effet, les élèves originaires de Hinterfeld avaient des horaires de transport plus contraignants, comparés à ceux des élèves originaires de Walbourg et de Gunstett : les élèves de Hinterfeld partaient les premiers et rentraient les derniers, compte tenu de l'itinéraire différent à emprunter pour desservir cette annexe par rapport aux deux autres villages. De ce fait, les parents d'élèves de Hinterfeld ont sollicité la mise en circulation d'un car entre Hinterfeld et l'école de Walbourg.

S'agissant d'un élément de confort particulier, il a été proposé aux trois communes de prendre en charge 50 % du coût du fonctionnement de ce troisième véhicule, dédié à cette prestation.

Après un mois de fonctionnement, le résultat n'étant pas celui escompté, ce véhicule supplémentaire a été supprimé le 31 janvier 2011. En effet, les horaires de transport ne permettaient plus d'arriver aux 6 heures de cours par jour, réglementaires et obligatoires pour toutes les écoles. Depuis le 31 janvier 2011, de nouveaux horaires ont été mis en place et l'itinéraire effectué par les deux véhicules affectés à la ligne scolaire a été modifié, en concertation avec les trois communes. Désormais, les horaires de transport sont en adéquation avec les 6 heures de cours journaliers règlementaires.

S'agissant de la période de circulation du troisième car, et conformément aux engagements pris, le Conseil Général financera 50 % du coût de ce troisième car, à savoir 1 749,53 € TTC. Les 50 % restants (1 749,53 € TTC) sont répartis entre les trois communes.

Pour permettre au Conseil Général d'encaisser les 50 % à la charge des communes et relatifs à la circulation du 3^{ème} car entre le 4 janvier et le 28 janvier 2011, trois titres de recettes d'un montant de 583,18 € sont à émettre à l'encontre des trois communes, depuis que les trois communes ont délibéré favorablement et ont transmis copie de ces délibérations.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

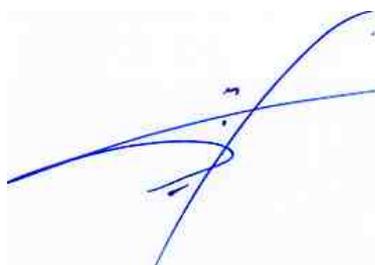
La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général :

- autorise le président du Conseil Général à émettre les 3 titres de recettes d'un montant de 583,18 €

- approuve le financement, par le Conseil Général, à hauteur de 50 % et relatif à la mise en circulation d'un troisième car du 4 janvier au 28 janvier 2011.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL